

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

*Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Date de la convocation :
Le 26 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Séance du 4 mai 2021

Le quatre mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Brigitte DUPUIS, Présidente.

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Sylvie GANNE, Vice-Présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Jérémie DANTON, Chantal GONAZALEZ-BOURGES,

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés :

Alain DROUET donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Jocelyne DEFEINGS, Véronique BERGER, Caroline DOARÉ, Béatrice VERWAERDE.

Était présent à voix non délibératoire :

Benoît POUTEAU

Monsieur Patrice POTTIER a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2021-003

Objet : Contrat d'entretien Maison de Santé Pluridisciplinaire et Centre aquatique intercommunale

Le bureau communautaire en séance du 28 mai 2019 a autorisé le Président à signer le marché ainsi que les documents y afférents relatif à l'entretien de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et du Centre aquatique intercommunal.

La Communauté de communes du Castelrenaudais souhaite renouveler le marché pour un an avec ces deux entreprises avant de relancer le marché. L'entreprise ATMOS a proposé une offre au prix de l'ancien marché. L'entreprise SOLYGIENE ENVIRONNEMENT a également transmis son offre au même prix que le marché précédent.

L'entreprise ATMOS a été retenue pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, pour 24 097,08 € HT.

L'entreprise SOLYGIENE ENVIRONNEMENT a été retenue pour le Centre aquatique intercommunal, pour 39 152,76 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer les deux devis fournis par les sociétés ATMOS pour 24 097,08 € HT et SOLYGIENE ENVIRONNEMENT pour 39 152,76 € HT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 6 mai 2021

La Présidente
Brigitte DUPUIS